



Réaliser la vérification d'échelles et d'escabeaux

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Pré Requis

Aucun

Public Concerné

Toute personne devant prendre en charge le contrôle réglementaire périodique des échelles et escabeaux.

Référence
STD-SPCEE11

Objectifs :

- Savoir situer son rôle dans le contexte de la prévention,
- Connaître les obligations réglementaires relatives au contrôle périodique,
- Connaître le vocabulaire approprié aux échelles et escabeaux,
- Savoir réaliser la vérification générale périodique de ces équipements.

Contenu

- Présentation théorique :
 - Sensibilisation à la sécurité
 - * L'accident du travail
 - * Importance et coûts des accidents du travail
 - * Les responsabilités
 - * Prévention des accidents du travail
 - Organisation de la prévention en France
 - * Le ministère du travail
 - * La CNAM
 - * L'OPPBT
 - * Les organismes de contrôle et de prévention
 - Textes relatifs aux échelles et escabeaux
 - * Réglementation
 - * Code du travail
 - * Arrêté
 - * Normes européennes
 - Notions élémentaires de résistance des matériaux
 - * Traction
 - * Compression
 - * Cisaillement
 - * Flexion plane
 - * Flambement
 - Démarches préalables aux travaux en hauteur
 - * Analyse du risque
 - * Etude des installations
 - * Choix des équipements
 - Contrôle des équipements : échelle et escabeau
 - * Méthodologie pour la vérification
 - * Points à surveiller tout spécialement
 - * Rapport
 - Applications pratiques
 - Exercices d'application
 - Evaluation des acquis
- A l'issue de cette formation, un contrôle des connaissances théoriques et pratiques sera effectué.

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Moyens pédagogiques

Supports numériques, exercices d'application



Modalités d'évaluation

Evaluation par le formateur concernant
l'atteinte des différents objectifs visés